



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 26 octobre 2021 N° EAU/AUT/21/1010 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Monsieur Hubert De Schorlemer a été autorisé à réparer les dégâts causés par les inondations du 14 et 15 juillet 2021 aux berges et au pont pour bétails enjambant le cours d'eau « Ernz Noire » à Grundhof.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 29 octobre 2021

La bourgmestre,



La secrétaire communale f.f.,